

Iraki Aziz : professeur émérite à l’Institut national d’aménagement et d’urbanisme (INAU) de Rabat (aziz_iraki@yahoo.fr)

Abdellah Moussalih : professeur à l’école nationale d’architecture (ENA) de Tetouan (moussalihmail@yahoo.fr)

Abdelfattah Rouchdi : professeur à l’école nationale d’architecture (ENA) de Tetouan (rouchdiabdelfattah@gmail.com)

URBANISATION, PLANIFICATION URBAINE et INCERTITUDES DANS LES PAYS DES SUDs

Les études urbaines découvrent progressivement deux phénomènes qui relèvent du paradoxe : d’une part, la migration vers la grande ville ne signifie nullement une rupture du migrant avec son milieu d’origine (M. Tamim, A.Iraki, 2013), d’autre part, l’étalement urbain des grandes métropoles se fait de plus en plus par une urbanisation informelle et une baisse démographique des villes-centre (A.Iraki, 2014 ; D. Goeury 2025). Parallèlement à cela, beaucoup de pays des Suds ont hérité de l’urbanisme de plan depuis la période des colonisations et continuent de faire une planification urbaine sur la base d’un urbanisme fonctionnel (A.Abouhani, 2011 ; M. Chabbi,2012 ; R. Sidi Boumedine, 1996). Des incertitudes s’accentuent alors, relevant tout aussi bien de la faible maîtrise foncière, des aléas du financement des équipements et infrastructures, des risques climatiques, des injonctions internationales par l’investissement (urbanisme de projet) que de la faible connaissance des pratiques spatiales, besoins et représentation d’une grande partie de la population urbaine.

L’objectif de cet atelier serait de relater plus en détail : Comment, face à cette réglementation des adaptations et des ouvertures ont été formulées par des acteurs de l’aménagement et de l’urbanisme autour de trois enjeux : celui du foncier, celui de la participation citoyenne et enfin celui de l’habitat non réglementaire (HNR).

Les axes de réflexion :

La question foncière il s’agit de faire émerger les lieux de négociation de la rente foncière urbaine. C’est là, le nœud autour duquel les acteurs urbains doivent trouver un terrain d’entente.

La participation citoyenne : elle s’exprime dans les dispositifs de participation des habitants lors de l’élaboration des plans (enquête publique et autre) mais aussi dans les dispositifs non prévus dans la règle, issus de mobilisations citoyennes mais malheureusement peu documentés (P. Melé, 2004 ; I. Backouche, 2014 ; H. Mouloudi, 2015 ; P-A Barthel).

L’urbanisation informelle : une lame de fond qui caractérise nos villes des Suds. L’objectif serait, non pas de mesurer jusqu’où la planification urbaine a pu maîtriser l’Habitat Non Réglementaire, mais comment l’HNR s’y adapte et comment le réglementaire s’y articule par la suite.

Le format : un atelier interactif avec présentation d’expériences autour des trois axes proposés. Il aurait aussi à répondre à la question : mais pourquoi et comment l’urbanisme réglementaire se maintient-il dans ces pays du Suds après plus de 60 ans d’indépendance ?